



M. Bruno Le Maire,
Ministre de l'Économie et des Finances

M. Gérald Darmanin,
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Objet : Préavis de grève du 11 mai au 24 juillet 2020.

Montreuil, le 5 mai 2020

Messieurs les Ministres,

La Fédération de Finances CGT constate que les conditions minimales sanitaires et de sécurité au travail ne seront pas réunies, dans les établissements et directions sous votre autorité, pour un déconfinement dit progressif à compter du 11 mai.

Un retour de personnels dans les services les exposerait à un risque plus important de contamination pour eux-mêmes, mais également leurs proches et les usagers éventuels.

Pour autant, les mesures, que vous avez prises ou envisagez, sont de nature à augmenter le travail en présentiel dans des conditions inacceptables (poursuite d'activités non prioritaires, lancement de la campagne IR en plein confinement, manque de matériel pour le télétravail...), en remettant en cause les droits et garanties élémentaires des salarié.e.s (suppression de jours ARTT ou congés, refus de droit de retrait...).

C'est pourquoi, dans ces conditions difficiles, et afin de protéger l'ensemble des salarié.e.s pour leur santé, la fédération des Finances dépose un préavis de grève. Nous demandons que l'ensemble des préconisations des CHS-CT ministériels et locaux soient mises en œuvre.

Par ailleurs, vous vous obstinez à maintenir le cap des réformes et les orientations budgétaires libérales considérant ainsi que rien n'a changé. La crise démontre au contraire l'importance de services publics de qualité, de systèmes de protection sociale étoffés et confirme la nécessité de renforcer l'action publique.

C'est pourquoi nous demandons également l'arrêt de toutes les réformes en cours ainsi que la création d'emplois.

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la fédération dépose donc un préavis pour l'ensemble des personnels des ministères économiques et financiers et ses établissements semi-publics, quels que soient leurs statuts.

Ce préavis couvre la période allant du 11 mai inclus jusqu'au 24 juillet inclus, ainsi que les nuitées en amont et en aval de ces deux dates.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Derigny', is located below the text.

Alexandre Derigny
Secrétaire général de la fédération des Finances CGT